



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maladies invalidantes

Question écrite n° 93107

Texte de la question

M. Yves Nicolin alerte Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les difficultés des malades atteints de glycogénose à obtenir les droits auxquels ils devraient avoir accès de par la dimension handicapante de leur maladie. La glycogénose est une maladie génétique du métabolisme des glucides aboutissant à une accumulation de glycogène dans le foie et les reins entraînant une hépatomégalie et une augmentation du volume des reins. Cette maladie requiert un traitement quotidien conséquent et se révèle extrêmement handicapante pour les individus atteints, notamment du fait de l'insupportable fatigue qu'elle entraîne. Or certains malades se voient en l'état actuel du droit refuser les aides complémentaires AAH et le statut de travailleur handicapé ne leur est bien souvent accordé que temporairement et de manière conditionnelle. Il demande en conséquence à la ministre de prendre les dispositions juridiques qui se révéleront nécessaires pour mettre fin à cette injustice.

Données clés

Auteur : [M. Yves Nicolin](#)

Circonscription : Loire (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93107

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 février 2016](#), page 1088

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)